|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/MP.PP/WG.1/2016/10 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  11 mars 2016  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Réunion des Parties à la Convention sur l’accès  
à l’information, la participation du public  
au processus décisionnel et l’accès à la justice  
en matière d’environnement

**Groupe de travail des Parties**

**Vingtième réunion**

Genève, 15-17 juin 2016

Point 8 c) de l’ordre du jour provisoire  
**Préparatifs de la sixième session de la Réunion des Parties :**

**ordre du jour de la sixième session de la Réunion des Parties**

Ébauche préliminaire de l’ordre du jour de la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention

Document établi par le Bureau

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| L’ébauche ci-après, établie par le Bureau de la Convention, contient un projet d’ordre du jour de la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l’accès à l’information, la participation du public au processus décisionnel et l’accès à la justice en matière d’environnement, ainsi qu’une proposition relative à l’organisation des travaux de la session. Étant donné que la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention et la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants pourraient se tenir l’une à la suite de l’autre, le Bureau du Protocole sera également consulté au sujet de l’organisation des travaux proposée (voir la section II), avant que cette question ne soit examinée par le Groupe de travail. |
| Le présent document a été élaboré conformément au programme de travail pour 2012-2014 (voir ECE/MP.PP/2014/2/Add.1, décision V/6, annexe I, sect. X)[[1]](#footnote-2) adopté par la Réunion des Parties à la Convention à sa cinquième session. |
| Cette ébauche vise à faciliter les débats du Groupe de travail sur l’organisation des travaux et l’ordre du jour de la sixième session de la Réunion des Parties. Avant et après la vingtième réunion du Groupe de travail, une consultation ouverte à tous réunira les coordonnateurs nationaux et les parties prenantes pour traiter de l’ordre du jour. Le Bureau devrait ensuite réviser le projet de document à la lumière des observations reçues et le soumettre au Groupe de travail à sa vingt et unième session pour examen et approbation puis soumission à la Réunion des Parties. |
| Le Bureau du Protocole présentera l’organisation des travaux proposée pour la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole, qui doit être établie à la lumière des résultats de la réunion du Groupe de travail des Parties à la Convention, ainsi que l’ordre du jour provisoire de la troisième session, au Groupe de travail des Parties au Protocole à sa cinquième réunion, qui se tiendra en novembre 2016, pour examen et approbation puis soumission à la Réunion des Parties au Protocole. |
|  |

I. Dates et lieu

1. Comme pour la cinquième session, il est proposé que la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l’accès à l’information, la participation du public au processus décisionnel et l’accès à la justice en matière d’environnement (Convention d’Aarhus) et la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants se tiennent l’une à la suite de l’autre. Il est également proposé d’organiser les manifestations pendant la semaine du 11 septembre 2017[[2]](#footnote-3).

2. Les Parties ont été invitées à faire savoir au secrétariat si elles souhaitaient accueillir les manifestations.

II. Organisation des travaux

3. Il est proposé de répartir comme suit le temps imparti pour la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention, la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants et les réunions connexes.

| *Dates* | *Organe de la Convention/du Protocole* |
| --- | --- |
|  |  |
| Dimanche 10 septembre  (journée entière) | Comité d’examen du respect des dispositions  de la Convention (pourrait se poursuivre en parallèle avec la sixième session de la Réunion  des Parties à la Convention, si besoin est) |
| Lundi 11 septembre (9 heures-11 heures) | Bureau de la Convention |
| Lundi 11 septembre (11 h 30-13 heures  et 15 heures-17 h 30) | Sixième session de la Réunion des Parties  à la Convention (travaux préparatoires)*a* |
| Mardi 12 septembre  (10 heures-18 heures) | Sixième session de la Réunion des Parties  à la Convention (débat général) |
| Mercredi 13 septembre  (10 heures-18 heures) | Sixième session de la Réunion des Parties  à la Convention (débat général) |
| Jeudi 14 septembre  (15 heures-18 heures) | Débat conjoint de haut niveau des Réunions des Parties à la Convention et au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants*b* |
| Vendredi 15 septembre  (10 heures-18 heures) | Troisième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (débat général) |

*a* Les travaux préparatoires seront l’occasion d’achever l’élaboration de tous les documents en souffrance éventuellement requis. La fin d’après-midi/la soirée est consacrée à la finalisation et à la traduction des documents susceptibles d’être révisés, ainsi qu’à d’éventuelles réunions de coordination.

*b* Sous réserve de la décision des Parties à la Convention et au Protocole, un débat thématique de haut niveau pourrait être organisé conjointement par les deux Réunions des Parties. En l’absence d’un tel débat, la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants pourrait avoir lieu le jeudi 14 septembre.

III. Éléments de l’ordre du jour

4. Pour la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention, il est suggéré que : a) l’ordre du jour soit globalement semblable à celui de la cinquième session ; b) l’ordre du jour couvre tous les domaines de fond relevant de la Convention ; et c) les discussions portent sur les bonnes pratiques, les réalisations, les enseignements tirés, les difficultés et les obstacles liés à la mise en œuvre de la Convention. Des représentants de gouvernements et de parties prenantes pourraient être invités à présenter des exposés liminaires sur des points particuliers de l’ordre du jour, comme à la cinquième session de la Réunion des Parties. Si les Parties décident de tenir un débat de haut niveau, elles souhaiteront peut-être envisager d’organiser une séance thématique sur un sujet susceptible d’attirer des participants de haut niveau et de concerner des problèmes qui se font jour à l’échelle mondiale (par exemple sur la contribution de la Convention et du Protocole à la mise en œuvre des objectifs de développement durable). Elles pourraient établir une déclaration thématique conjointe (avec les Parties au Protocole) de 2,5 pages au maximum qui serait examinée par les responsables de haut niveau participant au débat.

5. L’ordre du jour de la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention pourrait donc comprendre les points ci-après :

1. Ouverture de la session.

2. Adoption de l’ordre du jour.

3. État d’avancement de la ratification de la Convention, de l’amendement à la Convention et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.

4. Questions de fond :

a) Accès à l’information, y compris aux outils d’information ;

b) Participation du public au processus décisionnel ;

c) Accès à la justice ;

d) Organismes génétiquement modifiés.

5. Procédures et mécanismes facilitant la mise en œuvre de la Convention :

a) Rapports sur la mise en œuvre ;

b) Mécanisme d’examen du respect des dispositions ;

c) Renforcement des capacités.

6. Promotion de la Convention, et évolution de la situation et corrélations pertinentes :

a) Adhésion à la Convention des États extérieurs à la région de la Commission économique pour l’Europe ;

b) Promotion des principes de la Convention ;

c) Synergies entre la Convention et d’autres accords multilatéraux pertinents relatifs à l’environnement ;

d) Évolution mondiale et régionale en ce qui concerne les questions se rapportant au Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l’environnement et le développement ;

e) Communication des dernières informations sur les initiatives du Programme des Nations Unies pour l’environnement en matière d’accès à l’information, de participation du public et d’accès à la justice en matière d’environnement.

7. Programme de travail et fonctionnement de la Convention :

a) Mise en œuvre du Programme de travail pour 2015-2017 ;

b) Futur programme de travail ;

c) Dispositions financières.

8. Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties à la Convention.

9. Élection du président, des vice-présidents et des autres membres du Bureau.

10. Date et lieu de la septième réunion ordinaire.

11. Questions diverses.

Débat conjoint de haut niveau (sous réserve de la décision des Parties   
à la Convention et au Protocole)

1. Ouverture.

2. Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties au Protocole.

3. Séance thématique (par exemple sur la contribution de la Convention et du Protocole à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, sous réserve de la décision des Parties).

4. Examen et adoption de la Déclaration (sous réserve de la décision des Parties).

5. Examen et adoption des décisions de la Réunion des Parties à la Convention.

6. Clôture du débat conjoint de haut niveau.

1. Disponible à l’adresse <http://www.unece.org/env/pp/aarhus/mop5_docs.html#/>. [↑](#footnote-ref-2)
2. La soixante-douzième session ordinaire de l’Assemblée générale des Nations Unies s’ouvrira au Siège de l’Organisation des Nations Unies, le mardi 12 septembre 2017. Le débat général s’ouvrira le mardi 19 septembre 2017. [↑](#footnote-ref-3)